

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Grève à la mairie de Libreville : Christine Mba Ndutume se donne 48 heures pour ramener la sérénité

S.A.M.
Libreville/Gabon

Cela fait des mois que l'Hôtel de Ville et le collectif des syndicats de la Mairie de Libreville regroupés au sein de la Fédération libre des agents des collectivités locales (FAL) et du Syndicat libre des agents de la mairie de Libreville (Sylaml) sont à couteaux tirés. Ce qui cause des désagréments aux usagers.

Las de cette situation, le ministère de l'Intérieur a réuni hier les mairies d'arrondissement et l'institution centrale dirigée par la maire Christine Mba Ndutume-Mihindou ainsi que la gouverneure de l'Estuaire, Marie-Françoise Dikoumba, pour en savoir plus sur les raisons profondes du conflit. Au terme de cette mise au point, la maire de Libreville a rassuré ses interlocuteurs qu'elle se donnait 48 heures pour trouver une solution avec les partenaires sociaux. Pour y parvenir, les

parties vont devoir s'appuyer sur les résultats de la commission ad hoc de médiation qui avait été mise en place, il y a quelques mois. Ladite commission avait pour mission d'examiner l'état de réalisation de onze points de revendications syndicales contenus dans un protocole d'accord signé au terme des négociations entre le bureau du Conseil municipal et les représentants syndicaux.

Parmi ces points, on retrouve la prise en compte des actes de gestion résultant des travaux de la commission administrative paritaire (CAP) de 2021, le prélèvement de la part sociale sur le salaire brut des agents, et le retour des fonctionnaires, dont la présence irrégulière est constatée dans leurs administrations d'origine.

"Cela fait près d'un an que les grèves se succèdent à la mairie de Libreville. Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, avait souhaité

qu'une commission ad hoc de médiation soit créée. Ce qui a été le cas et elle a travaillé pendant plus d'un mois avec les parties concernées. Cependant, en dépit des recommandations, les partenaires sociaux ont de nouveau débrayé et nous avons voulu en connaître les causes. Nous nous sommes aperçus, avec les responsables du ministère de l'Intérieur, qu'il y avait encore des incompréhensions. Mais nous sommes ravis de savoir que le Conseil municipal va tout faire



Photo : Jocelyn Abila

Une vue de la rencontre entre la mairie de Libreville, la gouverneure et le ministère de l'Intérieur.

pour ramener un peu de sérénité dans les prochains jours", a indiqué hier le gouverneur de la province de l'Estuaire.

SEEG/Décoration : les cuvées de 2021 et 2022 honorées

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

Ils étaient 276 agents de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) pour le compte de 2021 et 2022 à être décorés de la médaille du travail et de la SEEG, le 31 mars dernier, au Centre des métiers (CDM) Jean-Violas, sis à Owendo.

La promotion de 2021, entre autres, comprenait 123 actifs et 14 retraités. Sur un total de 276 récipiendaires, 97 ont alternativement reçu la médaille de bronze du travail et la médaille de bronze SEEG pour avoir passé 10 ans dans l'entreprise. Alors que 44 agents totalisant 20 ans de présence en son sein ont reçu la médaille d'argent du travail.

Tandis que 48 employés de l'Estuaire bénéficiait de la même médaille SEEG. La médaille d'or du travail est revenue à 6 agents.

En interne, la breloque d'or SEEG a été décernée à 45 employés. La célèbre médaille de platine SEEG a, quant à elle, été attribuée aux agents justifiant de 35 ans de bons et loyaux services au sein de l'entreprise. Cette année, 35 vétérans, dont 14 retraités, en sont bénéficiaires.

Devant les collègues, parents, amis et connaissance des récipiendaires, le directeur général adjoint de la SEEG, Tony Maga Ma Nzamb, a rappelé la symbolique de cette cérémonie. Pour lui, " la tradition de cette cérémonie exalte l'abnégation, la loyauté et le mérite. À travers ces distinctions, les récipiendaires deviennent des modèles et des sources d'inspiration pour les nombreux collègues qui aspirent également à cette reconnaissance."

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHEQUES AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.I	Date de la R.I	Parcelle	Section	Ville ou District
15828	28 Mars 2023	85	IG	PORT-GENTIL
15829	28 Mars 2023	13	Z1	PORT-GENTIL
15830	28 Mars 2023	233	N	FRANCEVILLE
15831	28 Mars 2023	7	E4	AKANDA
15832	28 Mars 2023	47	YK8	AKANDA
15833	28 Mars 2023	46	YK8	AKANDA
15834	28 Mars 2023	44	EA1	AKANDA
15835	28 Mars 2023	65	FC	LAMBARENE
15812	23 Mars 2023	16	TC3	LIBREVILLE

Fait à Libreville, le 28 MAR. 2023

